

NOTES SUR LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

par René Magnin

SITUATION

Des 170 communes qui forment le territoire du canton du Valais, Collombey-Muraz est la plus grande d'entre celles qui se partagent les étendues de la plaine du Rhône. Elle fait partie du District de Monthey. Les communes de Vionnaz et Vouvry la limitent au nord et celles de Monthey et de Troistorrents au sud. Le Rhône, à l'est, marque une frontière naturelle entre Vaud et le Valais. A l'ouest, c'est la Haute-Savoie sur 4 kilomètres et demi de frontière.

Son territoire comprend une plaine de 1285 ha., longue de 7 km., dont l'altitude va de 380 à 390 m. Un versant boisé qui monte jusqu'à une arête rocheuse, le «Scex de la Vire», et la Pointe de Bellevue 2041 m. Puis des pâturages situés dans des vallonnements entre le Scex de la Vire et la frontière française.

LES EAUX

Depuis toujours, les habitants de la Commune ont lutté contre les eaux. D'abord pour leur propre sécurité et ensuite afin de se procurer des terrains à cultiver.

Les deux torrents de St-Loup et du Pessot furent un constant sujet d'inquiétude pour les citoyens de Muraz, jusqu'au jour où l'on creusa leur lit de manière satisfaisante sur les cônes de déjection.

La plaine, envahie par les eaux du Rhône, fournissait trop peu de terres arables pour entretenir la population. Des familles entières s'expatriaient en Amérique du Sud.

¹ Extrait d'un mémoire préparé à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne.

LE RHONE

Le Rhône rendait impraticables les immenses territoires sur lesquels il promenait librement ses eaux. A la faveur de l'hiver, alors que les eaux étaient basses et le sol gelé, le paysan s'aventurait sur le marais, qui était mou en été, fauchait la litière pour le bétail et mettait en fagots les bois de verne.

Jusqu'au XIX^e siècle, la lutte contre le Rhône entre Massongex et le Léman était organisée par les communes riveraines valaisannes et vaudoises, sans aucun plan d'ensemble ; on s'efforçait de se préserver en rejetant le fleuve sur le côté opposé. Les digues étaient constituées le plus souvent par des arbres et des fascines chargées de terre et de graviers, parfois avec des épis en fascines aussi. Le manque de plan d'ensemble était la grande lacune : au moment des crues, les eaux débordaient sur un point faible et prenaient les digues à revers.

En 1860, le Rhône lui-même, par ses inondations désastreuses, fit comprendre à la population et à ses autorités qu'il fallait entreprendre un endiguement général, avec le concours de la Confédération, de l'Etat du Valais et des communes. Le système adopté consistait à contenir le fleuve entre deux levées parallèles ou arrière-bords (douves), consolidées à l'intérieur par des éperons en maçonnerie sèche chaque 30 m. On créait ainsi un lit mineur pour les basses eaux et un lit majeur pour les hautes eaux. Ces éperons n'ont pas été adoptés sur la rive vaudoise.

Les bons effets se firent immédiatement sentir. L'émigration outre atlantique cessa, à cause du sol nouveau arraché à l'occupation des eaux, il devenait possible d'escompter des profits. Mais si le fleuve s'est laissé domestiquer, il a pris plusieurs fois sa revanche en sortant de son lit, particulièrement en 1902 où il causa de graves dommages dans la région de St-Maurice-Bouveret. Les digues furent reconstruites et depuis lors chaque fois que les eaux atteignent la côte d'alerte, une équipe de pompiers, se relayant nuit et jour, sont prêts à intervenir pour colmater les brèches.

On avait espéré que les eaux ainsi concentrées auraient une vitesse suffisante pour entraîner les matériaux jusqu'au Léman. Les levés montrèrent que le plafond du fleuve s'exhaussait, surtout dans le Valais central, mais aussi, quoique plus faiblement, de Massongex au Léman. On entreprit des expériences de rétrécissement du lit, afin d'augmenter la vitesse de l'eau et d'activer ainsi son pouvoir de transport. Le résultat fut favorable et en 1935 on commença une

grande correction générale qui dure encore aujourd'hui. Elle se poursuit sur le tronçon Massongex-Léman².

Non loin du territoire de la commune de Collombey-Muraz, à la Porte du Scex, près de Vouvry, on a fait des études sur le Rhône : mesures de son débit, mesure de la quantité de matériaux entraînés par les eaux³.

LES TORRENTS

Le Pessot.

Il prend sa source à l'alpage des Cavouës (Queues) et descend la pente boisée de la Vire. A une heure de marche au-dessus du village de Muraz, il fait une chute spectaculaire de 100 mètres. Puis, traversant les forêts, il vient se décanter de ses matériaux dans un cône de déjection. Il termine sa course en se jetant dans le canal Stockalper. Ses grandes crues ont lieu au printemps à la fonte des neiges. En été, son mince filet se perd au fond de la chute et son lit, dans ses deux derniers kilomètres, est à sec. Il s'enfle démesurément à l'occasion de gros orages. L'eau entraîne avec elle des troncs, des blocs ou même ses propres ponts qui sautent avec grand fracas les 100 mètres du précipice. Les travaux d'endiguement effectués en 1936 et 1950 mettent à l'abri des inondations les vergers environnants.

Le St-Loup.

Les eaux du St-Loup sortent en pleine forêt, au pied d'un cône formé d'éboulis. Elles servent en partie à l'alimentation du village de Muraz en eau potable. A l'occasion de fortes précipitations, elles se font tout aussi menaçantes que celles du Pessot. Avant que le lit du torrent ne fut prolongé jusqu'au canal Stockalper, elles venaient se perdre dans les marais.

La Greffaz.

Ce torrent prend naissance dans les montagnes de la commune, mais continue son cours sur le territoire de la commune voisine de Vionnaz.

² Ignace Mariétan : La lutte contre l'eau en Valais, Actes de la Société Helvétique des Sciences naturelles, Sion, 1942.

³ Maurice Pardé : Le régime du Rhône. Etude hydrologique, la genèse des crues, Lyon 1925.

Maurice Pardé : Les transports d'alluvions dans le bassin du Rhône, Fêtes et VIIIe Congrès du Rhône, Lausanne 1934.

Le nant des Reuffes.

Petite rivière qui coule en direction de la Savoie. Elle quitte la Suisse après 300 mètres de course.

LES ETANGS

Il n'y a plus d'eau stagnante en plaine. Les travaux d'assainissement sont venus mettre bon ordre dans une région encombrée de mares, de sources et de rigoles.

En montagne, par contre, on dénombre une demi-douzaine d'étangs dont le plus grand porte le nom de Lac de Conche. Ses eaux n'ont apparemment pas de voie de sortie. Parfois leur niveau baisse brusquement sous l'effet d'un phénomène assez curieux : par son milieu le lac se vide à la manière d'une baignoire en laissant entendre un bruit de suction. Des expériences de coloration n'ont jamais pu déterminer leur point de sortie.

La construction des télésièges reliant Morgins à la Pointe du Corbeau et Châtel (France) au Morclan ont révélé cet endroit pittoresque aux touristes. Un hôtel a été bâti sur le sol français. Cette première construction sera certainement suivie de quelques autres.

CANAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Canal Stockalper.

Il est le grand collecteur des eaux de la plaine s'étendant de Massongex au lac Léman. Sa construction remonte à 1659. Il fut tout simplement détourné de sa fonction première qui était toute commerciale et d'intérêt privé. Son créateur, Gaspard de Stockalper, lui a légué son nom.

Historique.

Gaspard de Stockalper, né à Brigue en 1609, fut un prestigieux personnage, il possédait un véritable génie commercial. Par son habileté en affaires, il obtint de la Diète des monopoles d'achat et de transport. Parmi ceux-ci se trouvait la régie des sels qu'il administra pendant 30 ans. Ce commerce lui procura la source la plus considérable de ses revenus qui étaient importants. Parfait commerçant, il devait s'ingénier à importer ce produit de la manière la plus économique : par voie d'eau. Il imagina de creuser un canal navigable du Léman à Collombey, distance sur laquelle le Rhône était impraticable.

Il fut ouvert de 1651 à 1659. Mais il faut croire que l'exécution du plan se heurta à des difficultés inattendues car les comptes de Jean de Vantéry, de Monthey, auquel fut confiée la direction de l'entreprise, établissent qu'en 1659 le canal était ouvert de Collombey à Vouvry et que, pour lors, il ne fut pas prolongé plus loin. On s'accorde à expliquer cette suspension des travaux par le fait que les terrains extrêmement bas de la plaine, entre Vouvry et le Bouveret, étaient trop fréquemment submergés par le Rhône, encore capricieux et vagabond en ce temps-là. Les comptes de Vantéry prouvent que cette première section exigea 9723 journées de travaux et coûta 17 000 fr., monnaie actuelle, non compris les achats de terrains.

Après l'endigement du Rhône, le canal qui se jetait dans le Rhône à Vouvry fut continué en 1874 ! (Dictionnaire géographique suisse).

Laisse à lui-même, son lit perdait de profondeur, le niveau de l'eau phréatique augmentait et les terrains assainis par sa construction furent à nouveau rendus aux marais. Cet état de chose ne pouvait plus durer et les communes décidèrent de baisser le niveau du canal en 1879. Les travaux achevés, on se rendit immédiatement compte des résultats bienfaisants que l'on pouvait obtenir en les poussant plus avant. Les caves de Collombey, qui s'emplissaient d'eau au moindre orage, demeuraient sèches. De nombreux marais devenaient cultivables. Mais il restait encore 770 ha. sur lesquels on ne récoltait que de la litière et du bois de verne. Afin de faire valoir les immenses richesses qui sommeillaient dans ces étendues incultes, les communes entreprirent une vaste action d'assainissement. Il fallait, tout d'abord, aménager de nouvelles et importantes corrections au canal Stockalper. Elles les exécutèrent, par étapes, de 1932 à 1942. Dès lors, il devenait possible de passer à l'assainissement proprement dit et à la mise en valeur des terres marécageuses, but primordial de la correction du canal. Les nécessités découlant de la guerre mondiale d'augmenter de façon intensive notre production agricole, engagèrent les communes à exécuter ces travaux immédiatement.

Les canaux collecteurs

Il s'avérait indispensable de creuser des canaux collecteurs qui avaient mission d'amener, à ciel ouvert, les eaux que les conduites souterraines recueillaient par des drains. En apportant les améliorations nécessaires on put tirer parti de trois chenaux déjà existants : le Bras, le canal de la Pisciculture, les Roselettes. Les différences de niveau du

sol rendaient impossible l'assèchement des marais par ces trois voies seulement. On créa de nouvelles canalisations : le Savora, les Fouilles, la Poutilla, la Bennaz, les Glariers.

Deux systèmes de drains furent adoptés : l'un consiste à enterrer des tuyaux de ciment perforés ; l'autre à disposer sur une planche réglée des tuyaux de terre cuite, en laissant un intervalle de 2 cm. entre chacun d'eux. L'expérience montre que le deuxième procédé l'emporte sur le premier dont les conduites ont dû être curées après 15 années de fonctionnement.

A l'endroit où les drains rejoignent la conduite souterraine une bouche sortant de terre permet de vérifier si leur travail est régulier.

Les ponts enjambant les canaux sont munis de gorges dans lesquelles glissent des poutres de bois. Par temps sec, le voyer peut ainsi faire monter le niveau de la nappe phréatique. Ainsi ces canaux d'assainissement permettent une forme d'irrigation souterraine.

Autrefois la plaine du Bas-Valais était malsaine, il y avait beaucoup de malaria, parce que les vastes marécages favorisaient la prolifération des Anophèles, moustiques porteurs des germes de la malaria. L'assèchement de la plaine a dû jouer un rôle utile dans sa disparition à côté d'autres causes mal connues, car il y a encore des Anophèles mais ils ne sont plus parasité⁴.

EAU D'ALIMENTATION

Collombey.

Le village n'était alimenté qu'en eau phréatique pompée au moyen de puits creusés dans les graviers du Rhône. Dès 1929, une installation collective publique amenant l'eau de Monthey a remplacé l'ancien procédé. Il subsiste encore quelques pompes électriques construites peu de temps avant le raccordement à la conduite montheyenne. (Entre autres le lavoir public). La plupart des vieux puits sont taris par l'abaissement du niveau dû à l'assainissement de la plaine. Leurs propriétaires ne peuvent se résigner à démolir ces pittoresques témoins du passé.

⁴ B. Galli-Valerio et Mme J. Rochat : Etudes relatives à la malaria : La distribution des Anophèles dans le canton du Valais, en relation avec les anciens foyers de malaria. Bul. soc. vaud. sc. nat. 1902.

Muraz.

Un bassin d'alimentation boisé donne naissance à une source dont le débit varie de 100 à 1000 l. à la minute. L'eau, recueillie par un réservoir d'une contenance de 325 m³, est qualifiée de bonne par le service sanitaire de l'armée.

Collombey-le-Grand et Illarsaz.

Seule l'eau phréatique alimente ces deux localités. Les puits, en tous points semblables à ceux de Collombey, serviraient encore aujourd'hui si, pour les raisons qu'on connaît, l'eau n'était venue à manquer. La municipalité, devant cette situation, créa une station collective publique de pompage dans chacune de ces agglomérations. Il s'agit de deux groupes de moto-pompes refoulant le liquide dans une citerne compensatrice à air comprimé.

Les Neyres.

Le hameau des Neyres se caractérise par une grande dispersion des demeures sur une pente de prairies riches en petites sources. Chaque habitation possède, en propre, son eau. Les installations de captage, malheureusement, vieillissent et leurs propriétaires ne mettent aucun zèle à les rajeunir. Il y a, d'autre part, un danger constant de pollution par les engrais. Il existe une maison dont les habitants recueillent l'eau du toit. (Ce cas est le seul que l'on connaisse dans la commune). On ne l'habite que deux mois par année.

Cultures maraîchères et Tabac-Rhône.

Dès leur construction, ces groupements d'habitations ont été équipés de puits. En 1955, on dut abandonner d'urgence ces installations, souvent sommaires. Une enquête menée par le Service vétérinaire du Canton du Valais avait révélé la présence de microbes colibacillaires dans l'eau phréatique de cette région. Dès cette date, une conduite souterraine achemine sur place l'eau d'Illarsaz.

Les alpages.

Les chalets sont construits à proximité de sources dont l'eau sert à l'alimentation des habitants et du bétail.

LE REMANIEMENT PARCELLAIRE

Les gens du pays n'ont jamais pris de disposition pour lutter contre le démembrement de leurs propriétés. Les partages successifs démantelèrent à tel point les plus grandes superficies, qu'elles n'avaient plus que des proportions insignifiantes. Le même cultivateur possédait une multitude de lopins de terre disséminés sur l'ensemble du territoire de la commune. Il perdait le plus clair de son temps sur les chemins, abandonnant tout espoir d'œuvrer rationnellement. Il devenait indispensable de remédier à cet état de chose. Les travaux de remembrement furent entrepris parallèlement aux améliorations foncières avec le concours financier de l'Etat du Valais et de la Confédération. Il s'agissait de convaincre la population de la nécessité de cette détermination. Les mécontents se firent entendre, puis se rangèrent à l'idée qui leur était proposée.

Etat des propriétés foncières avant et après le remaniement parcellaire.

	<i>avant</i>	<i>après</i>
Nombre de propriétaires	492	382
Nombre de parcelles	2316	790
Grandeur moyenne de la parcelle	4900 m ²	15 000 m ²
Nombre moyen de parcelles par propriétaire	5,3	2,07

Un grand nombre de propriétés se trouvaient à l'écart des voies de communication, si bien qu'il fallait emprunter passage sur celles des voisins. A certaines d'entre elles était attaché une servitude (droit de passage) que l'on ne respectait pas toujours. Il s'en suivait des disputes de famille qui n'en finissaient pas. Actuellement, les nouvelles propriétés, grâce à un dense réseau de chemins vicinaux, jouissent toutes d'une voie de sortie indépendante. 11 kilomètres d'anciennes routes furent remises en état, alors qu'on dût procéder à la création de 65 kilomètres de nouvelles voies de communications.

Bilan des grands travaux d'améliorations foncières et de remaniement parcellaire.

Assèchement de 770 ha. de marais	2 100 000.—
Défrichement et défoncement	1 400 000.—
Remaniement parcellaire et création d'un nouveau réseau routier	1 500 000.—
	<hr/>
	Fr. 5 000 000.—

LES PATURAGES

Dans la région montagneuse de la commune, s'étendent d'immenses superficies en pâturages. Au nombre de 6, ils occupent un espace de 695 hectares. La bourgeoisie de Collombey-Muraz en est le propriétaire. La qualité de bourgeois confère aux éleveurs le droit de mettre en estivage leur bétail pour un prix de faveur. Si la charge maximale d'un alpage n'est pas atteinte les bestiaux des non-bourgeois peuvent se joindre au troupeau des propriétaires privilégiés.

Régime d'exploitation.

Maintenant, la bourgeoisie préfère laisser ses pâturages aux soins de fromagers de profession. On trouve encore en Valais des familles de pâtres vouées à ce métier depuis de nombreuses générations. On leur confie la gestion des alpages selon deux procédés : le gardiennage et la location.

Le gardiennage.

Par voie d'annonces dans le « Bulletin officiel », la Commission bourgeoise offre le poste de gardien pour une durée de 4 ans. Contre rémunération en espèces le pâtre s'engage à s'occuper du troupeau communal. Sous peine de sanctions allant jusqu'à son renvoi, il s'oblige à se soumettre au cahier des charges qu'il reçoit à la signature du contrat.

La location.

A la suite de l'abandon de l'élevage par bon nombre de ses membres, la Bourgeoisie dut envisager un nouveau mode d'exploitation. Celui-ci consiste à louer l'alpage à un grand éleveur ou à un consortage d'éleveurs. Le locataire, s'il n'est pas tenu de prendre en estivage les bovins des bourgeois, doit, en revanche, respecter certaines règles concernant le traitement de la pelouse, la pêche en ruisseau et le passage de la frontière.

Traitement de la pelouse (tiré du contrat)

« Le locataire et le gardien étendront le fumier recueilli dans les étables et entretiendront les canalisations creusées pour noyer le purin. Ils ne faucheront que l'herbe nécessaire à confectionner une réserve de foin pour cas de mauvais temps ou d'épidémie. Interdiction formelle leur est signifiée d'arracher les plantes de gentiane ».

LES ALPAGES

Conche

Montagne remise en gardiennage, réservée aux vaches. Elle supporte une charge maximale de 110 têtes. Des étables, attenantes au chalet du gardien et de sa famille, abritent le bétail pour la nuit.

Onnaz

Pâturage loué à un consortium d'éleveurs. Son chalet nouvellement reconstruit est équipé d'une pompe à purin à moteur. (Signalons, en passant, que l'Etat du Valais ne subventionne ces constructions qu'à la condition qu'on y établisse une installation permettant l'utilisation rationnelle des engrais naturels).

Chalet-Neuf

Premier alpage du Valais pourvu d'abris pour le bétail. Exploité selon le système du gardiennage, il sert à mettre en estivage des veaux exclusivement.

Chermeux

Les génisses et les bœufs à l'engrais trouveront place à la montagne de Chermeux.

Une liaison téléphonique a été posée entre le chalet et le réseau de communications de la plaine.

Dreveneuse, Draversaz et les Cavoués (Queues)

A cause de leurs déclivités, ces alpages ne peuvent être fréquentés par les bovins. Les chèvres et les moutons, par contre, trouveront là des emplacements idéaux pour passer l'été.

Montée et descente de l'alpage

Ces dates sont prévues par la Commission bourgeoisiale. Sauf intempéries ou retards dans la végétation, les troupeaux séjournent en montagne du début de juin à la fin du mois de septembre. Pour monter, ils empruntent un chemin forestier, long de 12 kilomètres, qu'ils mettent 5 à 6 heures à parcourir. La coutume veut que le trajet se fasse nuitamment afin d'épargner aux animaux les grandes chaleurs de la saison et le harcèlement des insectes. La «montée» et la «descente» ne font pas l'objet de réjouissances populaires comme on en voit dans le Valais central, les vaches du pays étant peu belliqueuses et le fromage se prêtant mal à la préparation de la raclette.

ETAT SOCIAL

Avec ses 1285 ha de terres cultivables, ses 802 ha 67 de forêts et ses 695 ha de pâturages, compte tenu du nombre de ses habitants, Collombey-Muraz figure en bonne place au sein des communes foncièrement les plus riches du Valais. Les contribuables raisonnent autrement. La dette municipale, qui se monte à un million de francs, leur apparaît comme une catastrophe. Ils ne songent pas qu'elle constitue la contrepartie d'un enrichissement de la productivité agricole. Cette somme d'un million ne charge que de 13 centimes par m² les nouveaux terrains et de 7,8 centimes si l'on considère l'ensemble de la plaine. Lorsqu'en 1940 commencèrent les travaux d'assèchement, les agriculteurs avaient déjà depuis longtemps pris le chemin des usines, si bien qu'il a fallu le concours d'exploitants étrangers à la commune pour venir à bout de cultiver la plaine entière. Cet état de chose est d'autant plus paradoxal que les superficies cultivables représentent 8'112 m² par âme et 32'864 m² par ménage.

Population totale	1584 habitants
Nombre de ménages	391
Nombre de ménages ne vivant que du revenu agricole	43
Ménages agricoles dont le revenu est complété par un ou plusieurs salaires industriels	61
Nombre d'ouvriers d'usine	216
Nombre d'employés agricoles	21

LES VILLAGES

Collombey

A deux kilomètres de la ville de Monthey, à la jonction des routes St-Maurice - Evian et Aigle - Ollon - Collombey, le village est blotti au pied du mont sous une châtaigneraie et le grand trou d'une carrière de marbre. Il portait autrefois le nom de Collombey-le-Petit et servait de résidence aux seigneurs, les sujets habitant Collombey-le-Grand à 2 kilomètres plus au nord-est. Les Seigneurs de Collombey sont connus dès le XIII^e siècle. Les plus anciens ont laissé leur nom à la localité. Plus tard arrivèrent les d'Arbignon. Deux châteaux témoignent encore de cette époque féodale. L'un d'eux conserve toute sa beauté médiévale et abrite actuellement une communauté de religieuses de l'ordre des Bernardines. L'autre a subi des transformations qui lui ont enlevé, extérieurement du moins, son caractère originel. Il est la demeure des

authentiques descendants des Seigneurs de Lavallaz qui reçurent le fief en héritage des mains des d'Arbignon. Peu à peu, les habitants de Collombey-le-Grand élurent domicile à Collombey-le-Petit, chassés par les fléaux qui frappèrent leur village. Collombey-le-Petit devint Collombey tout court, la localité la plus peuplée de la commune jusqu'en 1954, où Muraz l'a dépassée. Le XXe siècle naissant devait apporter un changement radical dans la vie de ses citoyens, campagnards exclusivement. L'ouverture des usines amena de l'argent au ménage, les voies de chemin de fer St-Maurice - Bouveret et Aigle - Ollon - Monthey permettaient aux enfants de fréquenter les écoles secondaires de Monthey et de St-Maurice. Des professions libérales naquirent et le niveau intellectuel s'améliora de manière réjouissante. Collombey devenait une pépinière de fonctionnaires pour nos administrations cantonales et fédérales. L'armée, le clergé, la littérature et les sciences comptent également dans leurs rangs des enfants du village. Malheureusement, aujourd'hui, le bourg se trouve trop près de la ville avec ses multiples sollicitations à la dépense. On a perdu le sens de l'économie et les mensualités des achats à tempérament drainent bien souvent le budget de ménage. Le nombre de nouvelles constructions diminue de plus en plus, le taux de la natalité est le moins élevé des 5 localités de la commune. Ces indices montrent nettement que l'on a pris l'habitude de vivre au-dessus de ses moyens. De la meilleure époque de Collombey, il reste le culte de la musique et de l'art vocal entretenu par les meilleurs professeurs de musique et de chant de l'abbaye de St-Maurice et les rivalités politiques.

Nombre d'habitants	590
Nombre de ménages	157
Nombre de ménages ne vivant que du revenu agricole	8
Ménages agricoles dont le revenu est complété par un salaire industriel	11
Nombre d'ouvriers d'usine	86
Nombre d'ouvriers agricoles	2

Muraz

Muraz est construit sur les cônes de déjection formés par les alluvions des deux torrents qui descendent de la montagne. C'était le seul endroit qui émergeait des marécages. L'assainissement de la région a permis à la localité de s'étendre plus avant dans la plaine, là précisément où se trouvaient les seuls terrains vraiment productifs. Fondé

en 1272 par les Seigneurs Monthéolo, ce village groupait des gens qui vivaient d'une manière indigente par rapport aux habitants de Collombey. A côté de l'extrême petitesse des surfaces cultivables, il fallait se contenter de faucher la litière des marais et de mettre en fagot le bois des vernaies. L'habitant de Muraz avait d'ailleurs reçu le surnom de « fascine ». Ce mot servait à désigner une brassée de branches de vernes liées pour les besoins du commerce et que l'on employait pour commencer un feu. La fascine, étant l'une des principales ressources, elle entraînait dans bien des transactions. Les médecins eux-mêmes acceptaient cette unité monétaire lorsqu'il n'existait pas d'autres moyens de se faire payer leurs honoraires. En plus de cette misère, les habitants de Muraz virent leur village détruit par les eaux des torrents en 1763 et incendié à demi en 1930. Dès cette dernière date, les indigènes se tournèrent résolument vers les usines, délaissant petit à petit l'élevage du bétail pour ne faire de l'agriculture qu'une occupation accessoire. L'argent des salariés apporta l'aisance au foyer, la jeunesse put s'orienter vers les apprentissages, les écoles secondaires et même l'université. L'augmentation régulière de la population et le nombre des nouvelles constructions (on en dénombre 39 depuis la dernière guerre) montrent clairement le caractère travailleur et économe du villageois, soucieux d'améliorer sans cesse son existence, au prix même de quelques privations. Un esprit de compétition anime chacun et c'est à celui qui possèdera la plus jolie maison et la mieux fleurie.

Nombre d'habitants	617
Nombre de ménages	144
Nombre de ménages ne vivant que du revenu agricole	11
Ménages agricoles complétant le revenu par un salaire industriel	27
Nombre d'ouvriers d'usine	85
Nombre d'ouvriers agricoles	6

Collombey-le-Grand

Était autrefois la plus grande localité de la commune. Les catastrophes successives la réduisirent définitivement à l'état de hameau en 1840. 1349 : La peste anéantit 42 ménages. 1756 : Complètement détruit par l'inondation du Rhône. 1840 : Le feu brûle la moitié de la localité. 1902 : Nouvelle inondation du Rhône.

Nombre d'habitants	125
Nombre de ménages	27
Nombre de ménages ne vivant que du revenu agricole	7

Ménages aricoles complétant le revenu par un salaire industriel	4
Nombre d'ouvriers d'usine	23
Nombre d'ouvriers agricoles	2

Illarsaz

Petit hameau dont la population a doublé depuis 1940. Il doit son essor à l'assèchement des eaux qui ouvrit la prison de marécages dans laquelle se trouvait l'agglomération. Les bourgeois ne représentent plus qu'une minorité parmi des gens dont les noms ont une consonnance alémanique et qui sont venus là exploiter les terres nouvellement mises en culture.

Nombre d'habitants	214
Nombre de ménages	50
Nombre de ménages ne vivant que de revenu agricole	12
Ménages agricoles dont le revenu est complété par un salaire industriel	13
Nombre d'ouvriers d'usine	23
Nombre d'ouvriers agricoles	24

Les Neyres

Géographiquement parlant, le hameau des Neyres devrait faire partie de la commune de Monthey, il est séparé de Collombey par une grosse surface boisée, les Fahys (Foyard), sans chemin, il faut passer par Monthey. Les habitants renoncèrent toutefois à la séparation lorsque la Municipalité leur promit une maison d'école et une voie de communication avec Monthey, en 1858.

Les usines ont sensiblement changé le mode de vie du citoyen des Neyres, habitué à vivre pour soi, sans frayer avec son voisin. La dispersion des chalets ne facilitait pas les rapports sociaux.

Nombre d'habitants	38
Nombre de ménages	13
Nombre de ménages ne vivant que du revenu agricole	5
Ménages agricoles dont le revenu est complété par un salaire industriel	6
Nombre d'ouvriers d'usine	6
Nombre d'ouvriers agricoles	—

L'habitat

La vieille demeure assemble sous le même toit l'habitat de l'homme et celui des animaux. Tel est le genre adopté dans les préalpes comme le

Val d'Illicz, les Ormonts. Haute de deux étages, elle abrite deux familles dans des appartements de 3 à 4 pièces.

Les ruraux les plus récents n'ont qu'un seul appartement distinctement séparé de la partie agricole du bâtiment.

L'agriculteur pur, ne vivant que des produits du sol et de l'élevage a presque disparu. Il est devenu ouvrier industriel. Cet état de chose change l'aspect des villages autour desquels se bâtissent les nouvelles maisons du type familial entourées d'un jardinet. Les prêts d'argent des usines, à un taux avantageux, ont eu pour effet d'accélérer la construction et surtout d'inviter les jeunes ménages à ériger des habitations.

Matériaux des murs

Les anciennes maisons possèdent des murs fort épais, faits de blocs noyés dans un mortier grossier. Le bois entrainé dans la confection de la poutraison, des planchers et le revêtement des parois des chambres. Chacun devait être son propre maçon à considérer le peu de soin qu'on avait à élever les murs droits et à poser les toitures rectilignes.

Les matériaux modernes ont remplacé les matériaux du pays. Les nouvelles demeures sont, comme on en voit partout ailleurs, généralement construites en plots de ciment recouverts d'un crépissage rustique.

Les toitures

Les tuiles rouges ou brunes évincent complètement la petite ardoise fine. Cette pierre feuilletée d'un beau bleu-noir était utilisée depuis fort longtemps, car aucun souvenir ne laisse supposer qu'on ait débité en bardeaux les bois de sapin.

Protection contre le feu

Des installations d'hydrants desservent tous les villages, à l'exclusion du hameau des Neyres qui possèdent une moto-pompe.

Un corps de sapeurs pompiers assure la défense contre les incendies et les dégâts d'eau.

Moyen de chauffage

Aucune particularité dans la construction ne montre que l'on ait pris des mesures spéciales contre le froid. La région étant bien boisée, on se chauffe au moyen de grands fourneaux de pierre ollaire que l'on porte à l'état brûlant en utilisant de longues bûches de hêtre. Ainsi amené à forte température, de bonne heure le matin, la masse de pierre diffuse sa chaleur tout le reste du jour.

LA BOURGEOISIE

Les citoyens originaires de Collombey-Muraz et habitant la commune forment une communauté appelée « bourgeoisie ». Cette société possède des avoirs fonciers d'une superficie totale de 1 649.67 ha, dont 695 ha en pâturages, 302.67 en forêts et 152 ha en terrains cultivables. Une partie de ses biens sont remis en jouissance aux bourgeois.

Mode de jouissance

Chacun des membres, chef de ménage, sans distinction de sexe, reçoit à titre de jouissance une part foncière, à condition qu'il s'acquitte de la taxe de ménage municipale. Le célibataire, faisant feu, bénéficie du même droit qui consiste en un lot de terre en plaine, un lot de forêt haute futaie et un lot de bois taillis. L'attribution de ces parts se fait pour une durée de 25 ans, par tirage au sort, les plus jeunes tirant après les plus âgés. Les bénéficiaires s'engagent à maintenir ces parts en bon état et à effectuer les labourages pour le 1er novembre de chaque année.

Droit d'agrégation

Chaque candidature est soumise à l'acceptation de l'assemblée bourgeoisiale. Le Conseil communal a toutefois le droit d'émettre un préavis. On perçoit une finance de fr. 3 000.— au minimum et un supplément de fr. 500.— au minimum pour les étrangers au canton et au minimum de fr. 1 000.— pour les citoyens étrangers à la Confédération.

LES ETRANGERS

La mise en exploitation des blocs erratiques et l'ouverture d'entreprises extractives du marbre amenèrent au pays des ouvriers spécialisés d'origine italienne. La plupart d'entre eux ont fait souche et acquis la nationalité suisse. Si les indigènes se sont facilement liés d'amitié avec ces expatriés, ils refusèrent, dans la plupart des cas, de leur accorder la nationalité afin d'éviter que le nombre des bourgeois n'augmente. Sans quitter la commune, ces transalpins sont tout simplement devenus bourgeois de communes haut-valaisannes appauvries, toujours pressées d'accorder le droit de citoyenneté contre une somme d'argent.

LES EMIGRATIONS

Avant l'endiguement du Rhône, les terrains cultivables ne suffisaient pas à garantir un gagne-pain convenable pour toutes les familles. Certaines d'entre elles, sans doute pressées par la misère, n'hésitèrent pas à émigrer en Argentine. Dès 1890, l'exode s'arrêta mais aucune famille expatriée ne revint au pays.